Remise en cause de la loi Evin et peu d'avancées significatives de la prévention à la réduction des risques.

Les premiers arbitrages de la loi de santé inquiètent les professionnels qui accueillent quotidiennement les milliers de personnes concernées par des problématiques d'
addiction
.

Alors que la grande majorité des débats de la Commission des Affaires Sociales portent sur les questions de tabac, d'alcool, d'addictions, des amendements pour optimiser les réponses aux addictions, sont rejetés par le gouvernement.

Sur la prévention, la logique administrative l'emporte sur les données épidémiologiques et les enjeux de santé publique. Il s'agit pourtant d'améliorer l'organisation des réponses et leur cohérence sur les territoires, afin que les professionnels passent moins d'heures à remplir des dossiers d'appel à projet, que des actions ne se succèdent pas sans logique et dans le plus grand désordre, que les efforts déployés à moyens constants pour la relance des Consultations Jeunes Consommateurs soient optimisés.

Il s'agit de soutenir des professionnels de premiers recours, ceux qui vont dans les quartiers comme ceux qui s'impliquent en santé du travail ou en santé scolaire, dans les lieux de vies, au contact de tous les publics. Il s'agit de défendre la cohérence nécessaire entre actions de prévention, d'intervention précoce, de soin et de réduction de risques.

Il s'agit de dépenser moins pour agir plus et mieux, pour que la volonté de décloisonner les approches et de travailler en complémentarité, annoncée dans les objectifs stratégiques de la

loi de santé, soit une vraie politique et pas simplement des annonces et paroles.

Sur la réduction des risques, nous saluons l'article 9. Engagés dans le collectif du 19 mai 2009, nous constatons qu'il aura fallu 6 ans à la France pour avancer sur cet outil. Qu'il ait fallu autant de temps laissait espérer une volonté politique forte, mais alors que toutes les associations1 portent de façon unanime la même demande sur l'article 8, la sécurisation des pratiques professionnelles n'a pas encore pu être adoptée en commission.

Nous tenons à saluer les députés qui ont eu cette volonté politique d'agir, mais à l'inverse, comment ne pas s'étonner de ces majorités honteuses qui se forment pour initier un lent et progressif détricotage de la loi Evin.

La Fédération Addiction est engagée contre les politiques prohibitionnistes et pour des politiques de régulation. Elles nécessitent une gestion de l'offre, qui passe par un équilibre de l'accessibilité maîtrisée des substances, un contrôle du marketing et de la communication et des limitations d'usage adaptées et respectueuses des âges et modes de vie.

La mobilisation contre le tabagisme et l'alcoolisme doit rester au coeur des politiques de santé, alors que l'action des Consultations Jeunes Consommateurs continue de montrer le rôle des alcoolisations ponctuelles importantes (API), et que chez l'adulte la situation est loin d'être satisfaisante.

La loi de santé doit permettre une politique globale et cohérente dans les addictions, pas de ces petits arrangements qui en font perdre la logique et la rendent sans objet.

Nous devons toutes et tous nous en sentir responsables, au delà des mots, dans les actes.

La Fédération Addiction est un réseau au service des professionnels qui accompagnent les usagers dans une approche médico-psycho-sociale et transdisciplinaire des addictions. Aujourd'hui, elle fédère 205 personnes morales représentant plus de 700 établissements, services (CSAPA, CAARUD, CJC, CTR, CT, ELSA, etc.) et 420 personnes physiques (médecins de ville, praticiens hospitaliers, professionnels de la prévention, du médico-social).

1 Aides, Respadd, Réseau français de RDR, Safe, Sos Hépatites, Psychoactif